

UDAF DE LA REUNION

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
25 impasse des Tisaneurs – 97438 Sainte-Marie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

UDAF DE LA REUNION

Siège social : 25, Impasse des Tisaneurs 97438 Sainte-Marie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale des Membres de l'association UDAF DE LA REUNION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF DE LA REUNION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne le traitement des subventions notifiées et la comptabilisation, le cas échéant, de fonds dédiés au titre des subventions perçues et non utilisées à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité, dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 6 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes


SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Frédéric ANDRE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice			Exercice
		31/12/2024			31/12/2023
		(selon ANC 2022-04)			(selon ANC 2022-04)
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	102 984	96 712	6 273	6 970
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	288 000		288 000	288 000
	Constructions	4 372 353	772 677	3 599 676	3 688 270
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	1 410 983	817 587	593 395	577 420
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations mises en équivalence				
ACTIF CIRCULANT	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 992		1 992	1 992
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	20 483		20 483	6 400
	Total I	6 196 795	1 686 977	4 509 818	4 569 051
	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières et approvisionnements				
	En-cours de production de biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	CREANCES				
	Avances et acomptes versés sur commandes	9		9	
	Créances usagers et comptes rattachés	1 343 732	183 310	1 160 422	107 358
	Autres créances	1 026 833	0	1 026 833	1 211 171
	TRESORERIE				
Compte de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	81 804		81 804	81 804
	Disponibilités	267 205		267 205	306 173
	Charges constatées d'avance	1 155		1 155	1 155
	Total II	2 720 739	183 310	2 537 429	1 707 661
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Primes de remboursement emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion (V)				
	Total général (I+II+III+IV)	8 917 534	1 870 287	7 047 247	6 276 713

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres	Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes	
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires ou contractuelles		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres complémentaires		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	327 962	301 326
	réserves sous gestion contrôlée	504 539	504 539
	Autres réserves	506 732	452 801
	Report à nouveau		
	Report à nouveau sous gestion non contrôlée	677 960	631 902
	Report à nouveau sous gestion contrôlée	-438 016	-438 016
	Excédent ou déficit de l'exercice	4 918	126 625
	Subventions d'investissement	1 879 721	1 955 378
	Provisions réglementées		
	Total I	3 463 815	3 534 554
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds dédiés		
	Total II	223 404	78 800
PROVISIONS	Provisions pour risques	76 108	
	Provisions pour charges	150 583	160 849
	Total III	226 691	160 849
DETTES FINANC.	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 750 397	1 434 441
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Total IV	1 750 397	1 434 441
AUTRES DETTES	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	72 866	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 942	64 283
	Dettes fiscales et sociales	1 142 146	956 553
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	47 934	47 193
	Produits constatés d'avance	52	40
	Total IV	1 382 940	1 068 069
	Total général (I+II+III+IV)	7 047 247	6 276 713

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 31/12/2024 (selon ANC 2022-04)	Exercice 31/12/2023 (selon ANC 2022-04)
Cotisations	941	781
Ventes de marchandises		
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	941	781
Vente de prestations de service	699 069	707 293
Production stockée		
Dotations Globale de Financement	4 515 200	3 449 075
Subventions d'exploitation	2 365 884	2 205 470
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	246 164	233 590
Autres produits	17 439	12 252
Utilisation des fonds dédiés	78 800	131 540
PRODUITS D'EXPLOITATION (Total I)	7 923 498	6 740 001
Achats d'autres approvisionnements	28 882	20 811
Variations de stocks (marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	1 169 131	1 005 601
Aides financières	17 439	16 581
Impôts, taxes et versements assimilés	321 457	237 466
Salaires et traitements	4 206 910	3 642 532
Charges sociales	1 569 058	1 318 286
Dotations aux amortissements et aux provisions :	245 430	334 886
dotations aux provisions	87 528	
Reports en fonds dédiés	223 404	50 000
Autres charges	11 432	4 984
CHARGES D'EXPLOITATION (Total II)	7 880 670	6 631 147
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	42 828	108 855
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		14 149
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS (III)	0	14 149
Intérêts et charges assimilées		
Intérêts et charges sur emprunts	49 093	37 022
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (IV)	49 093	37 022
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-49 093	-22 873
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-6 265	85 982

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 31/12/2024 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2023 (selon ANC 2018-06)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)	-6 265	85 982
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	6 338	96 025
Produits exceptionnels sur opération de capital	75 657	71 938
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	81 995	167 964
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	70 812	127 321
Charges exceptionnelles sur opération de capital	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	70 812	127 321
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	11 183	40 643
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	7 920	7 920
Prestations en nature	25 529	14 217
Bénévolat		
TOTAL A	33 449	22 137
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Prestations en nature	7 920	7 920
Personnel bénévole	25 529	14 217
TOTAL B	33 449	22 137
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI+A)	8 038 942	6 944 251
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII+B)	8 034 024	6 817 626
5. EXCEDENT OU DEFICIT	4 918	126 625

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/24

Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 7 005 387 euros et au compte de résultat se soldant par un excédent de 4 918 euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Ces notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels de l'UDAF.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4. PRINCIPALES COMPTABLES ET CHANGEMENT DE METHODE

- 4.1 Règles et méthodes comptables
- 4.2 Changements de méthodes de comptabilisation et de présentation
- 4.3 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 4.4 Evaluation des créances et dettes
- 4.5 Evaluation des valeurs mobilières de placement
- 4.6 Disponibilités
- 4.7 Subvention d'équipement

*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes*

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

- 5.1 Variation des immobilisations incorporelles et corporelles
- 5.2 Variation des amortissements
- 5.3 Etat des échéances des créances
- 5.4 Détail des créances et des produits à recevoir
- 5.5 Disponibilités
- 5.6 Détail des charges et produits constatés d'avance
- 5.7 Variation des fonds propres
- 5.8 Variation des provisions et dépréciations inscrites au bilan
- 5.9 Etat des échéances des dettes
- 5.10 Emprunts
- 5.11 Suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées
- 5.12 Détail des charges à payer
- 5.13 Produits constatés d'avance
- 5.13 Engagements financiers et autres engagements

6. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

- 6.1 Rémunération des dirigeants
- 6.2 Résultat exceptionnel

1 - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'UDAF est constituée sous le régime de la loi du 01/07/01 sous réserve des dérogations résultant du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié.

Reconnue comme établissement d'utilité publique, elle exerce ses activités conformément aux dispositions de l'article 3 du Code de la Famille.

Son activité principale reste la représentation de l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics. Elle désigne ou propose des délégués familiaux aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département et la Commune.

Elle gère des services d'intérêt familial.

Dans le cadre de l'institution

- Action familiale
- Médaille de la famille française
- Actions menées dans le cadre des conventions d'objectifs

Dans le cadre des services

- Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (M.J.P.M)
- Délégués Prestations Familiales (MJAGBF)
- Accueil d'enfants dans les familles pendant les vacances et hors période
- Accompagnement scolaire (CLAS)
- Espace Rencontre
- Cybercase
- Médiation familiale

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'une convention de services

- Association Crèche des Iris Beauséjour : mise à disposition des locaux pour le fonctionnement de la crèche de 60 places pour des enfants de 1 mois à 3 ans.

2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

Entre juin 2024 et décembre 2024, l'UDAF de la Réunion a absorbé plus de 940 mesures de protection judiciaires. Il y a 650 de ces mesures qui sont arrivés d'une ancienne structure tutélaire (La Croix Marine, liquidée en septembre 2024).

3 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4 – PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENT DE METHODES

4.1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur des personnes morales de droit privé à but non lucratif répondant aux dispositions prévues dans le règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels de ces entités susvisées.

En plus des dispositions expresses prévues dans le règlement ANC n°2018-06, les conventions comptables respectent également :

- Les dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement ANC 2014-03 ;
- Les dispositions spécifiques aux établissements et services médico-sociaux prévus dans le règlement ANC n° 2019-04 ;
- L'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 DU Code Sociale et des Familles ;
- Le règlement n° 2022-04 du 30 juin 2022 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

4.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Pour les immobilisations acquises avant le 31 décembre 2015

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels de transport	Linéaire	4 ans

Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

- Pour les immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2016 (préconisations Plan Pluriannuel d'Investissement de la DJSCS)

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	20 ans
Frais de notaire	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans

- Pour les immobilisations de la crèche des Iris

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	4 ans
Bâtiments	Linéaire	50 ans
Frais de notaire	Linéaire	5 ans
Installations - Aménagement	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Matériel Informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

4.3 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement constatées à la clôture.

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont analysées individuellement et dépréciées le cas échéant.

4.5 Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas où leur valorisation à la date de clôture fait apparaître une moins-value globale par catégorie de titres, une dépréciation est comptabilisée.

4.6 Disponibilités

Les liquides disponibles en banque sont évalués pour leur valeur nominale

4.7 Subventions d'équipement

Conformément à la réglementation comptable, les subventions d'équipements sont traduites au bilan à compter de leur notification et sont reprises au résultat au rythme des amortissements des biens acquis grâce à ces subventions d'équipements.

5 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

ACTIF

5.1 – Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations			Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		reclassements	Acquisitions		Poste à Poste	Cessions		
Immobilisations incorporelles	98 703		4 282	Immobilisations incorporelles			102 985	
. Terrains crèche	288 000			. Terrains crèche			288 000	
. Constructions Beauséjour	1 179 000			. Constructions Beauséjour			1 179 000	
. Frais de notaire Beauséjour	51 922			. Frais de notaire Beauséjour			51 922	
. Bâtiment Saint-Louis	650 000			. Bâtiment Saint-Louis			650 000	
. Frais de notaire Saint-Louis	21 420			. Frais de notaire Saint-Louis			21 420	
. Frais d'architecte Saint-Louis	15 190			. Frais d'architecte Saint-Louis			15 190	
. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour	2 349 391			. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour			2 349 391	
. Frais de notaire crèche	105 430			. Frais de notaire crèche			105 430	
. Installat° générales agencements aménagements divers	47 976			. Installat° générales agencements aménagements divers			47 976	
. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR	459 091			. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR			459 091	
. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS	178 688			. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS			178 688	
. Installat° & Aménagements CRECHE	34 036			. Installat° & Aménagements CRECHE			34 036	
. Installations & Aménagements ST BENOIT	7 200			. Installations & Aménagements ST BENOIT			7 200	
. Installations & Aménagements BOUVET	4 844		7 753	. Installations & Aménagements BOUVET			12 597	
. Matériel de transport	13			. Matériel de transport			13	
. Matériel de bureau et informatique, mobilier	283 838		99 328	. Matériel de bureau et informatique, mobilier			383 166	
. Matériel de bureau et informatique, mobilier CRECHE	289 801			. Matériel de bureau et informatique, mobilier CRECHE			289 801	
Immobilisations corporelles TOTAL	5 965 841		107 081	Immobilisations corporelles TOTAL		0	6 072 922	
Autres titres immobilisés	1 992			Autres titres immobilisés			1 992	
Prêts, autres immobilisations financières	6 400			Prêts, autres immobilisations financières			6 400	
Immobilisations financières TOTAL	8 392		0	Immobilisations financières TOTAL		0	8 392	
TOTAL GENERAL	6 072 937		111 363	TOTAL GENERAL		0	6 184 299	

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

5.2 Variation des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	92 434	4 278		96 712
. Terrains crèche				
. Constructions Beauséjour	181 940	23 580		205 520
. Frais de notaire Beauséjour	51 922			51 922
. Bâtiment Saint-Louis	89 468	13 000		102 468
. Frais de notaire Saint-Louis	21 420			21 420
. Frais d'architecte Saint-Louis	15 190			15 190
. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour	324 143	52 014		376 157
. Frais de notaire crèche				0
. Installat° générales agencements aménagements divers	48 006			48 006
. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR	177 544	23 328		200 872
. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS	62 032	10 339		72 371
. Installat° & Aménagements CRECHE	12 908	3 404		16 311
. Installations & Aménagements ST BENOIT	3 050	1 800		4 850
. Installations & Aménagements BOUVET	1 581	1 304		2 885
. Matériel de transport	9	1		11
. Matériel de bureau et informatique, mobilier	235 230	27 816		263 046
. Matériel de bureau et informatique, mobilier Crèche	189 643	19 593		209 236
Immobilisations corporelles	1 414 087	176 178	0	1 590 265
Total	1 506 521	180 456	0	1 686 977

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements Exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	4 278				
. Terrains crèche	0				
. Constructions Beauséjour	23 580				
. Frais de notaire Beauséjour	0				
. Bâtiment Saint-Louis	13 000				
. Frais de notaire Saint-Louis	0				
. Frais d'architecte Saint-Louis	0				
. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour	52 014				
. Frais de notaire crèche	0				
. Installat° générales agencements aménagement divers	0				
. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR	23 328				
. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS	10 339				
. Installat° & Aménagements CRECHE	3 404				
. Installations & Aménagements ST BENOIT	1 800				
. Installations & Aménagements BOUVET	1 304				
. Matériel de transport	1				
. Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 816				
. Matériel de bureau et informatique, mobilier Crèche	19 593				
TOTAL	180 456	0	0	0	0

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

5.3 Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1an
Autres immobilisations financières	22 474	22 474	
Créances clients et comptes rattachés	1 343 732	1 343 732	
Subventions d'exploitation à recevoir	958 710	958 710	
Etat, Organismes sociaux à recevoir	26 263	26 263	
Total	2 351 180	2 351 180	

5.4 Détail des créances et des produits à recevoir

	31/12/2024	31/12/2023
Autres immobilisations financières	22 474	8 392
Créances clients et comptes rattachés	1 343 732	229 161
Subventions d'investissement à recevoir		
Subventions d'exploitation à recevoir	958 710	1 184 909
Etat, Organismes sociaux à recevoir	26 263	26 263
Produits à recevoir		
Charges constatées d'avance	1155	1155
Total	2 352 335	1 449 880

5.5 Disponibilités

Les disponibilités comprennent principalement les soldes des comptes courants bancaires. Et les comptes bancaires rémunérés. Au 31 décembre 2024, les disponibilités s'établissaient à 349 009 euros.

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Comptes bancaires rémunérés et dépôts à terme	81 804	81 804
Comptes courants bancaires	267 205	306 173
TOTAL DISPONIBILITES	349 009	387 977

5.6 Détail des charges et produits constatés d'avance

Charges constatés d'avance	31/12/2024	31/12/2023
Charges constatés d'avance	1155	1155
Total	1155	1155

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

PASSIF

5.7 Variation des fonds propres

Nature des provisions et des réserves	A L'OUVERTURE (A)	AFFECTATION DU RESULTAT (B)	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION (C)	A LA CLOTURE (D=A+B-C)
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves statutaires ou contractuelles	301 326		26 636		327 962
Fonds propres complémentaires		0			
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires		0			
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves sous gestion contrôlée	504 539		0		504 539
Autres réserves	452 801		53 931		506 732
Réserves règlementées	0				0
Report à nouveau					
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	612 890		65 070		677 960
Report à nouveau sous gestion contrôlée	-438 016		0		-438 016
Excédent ou déficit de l'exercice	126 625			121 707	4 918
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissements	1 955 378			75 657	1 879 721
Provisions réglementées					
Total	3 515 542	0	145 637	197 364	3 463 815

5.8 Variation des provisions et dépréciations inscrites au bilan

Provisions pour risques et charges	31/12/2023	Dotations	Reprises Montants utilisés	Reprises Montants non utilisés	31/12/2024
Indemnités de retraite	139 163	11 420			150 583
Provisions pour charges	0	76 108			76 108
Total	139 163	87 528	0		226 691

5.9 Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	31/12/2024	A 1 an a	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes après des établissements	<u>1 250 397</u>	<u>188 654</u>	<u>987 307</u>	<u>263 082</u>
De crédit dont :				
- à plus de 2 ans à l'origine prêt CA Beauséjour	511 825	91 186	485 520	26 306
- à plus de 2 ans à l'origine prêt CA Saint-Louis	336 566	47 669	245 901	90 665
- à plus de 2 ans à l'origine prêt CA crèche	402 005	49 799	255 886	146 111
Dailly	500 000	500 000		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	72 866	72 866		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<u>114 301</u>	<u>114 301</u>		
Dettes fiscales et sociales	<u>1 105 927</u>	<u>1 105 927</u>		
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	<u>47 934</u>	<u>47 934</u>		
Produits constatés d'avance	<u>52</u>	<u>52</u>		
Total	3 091 477	2 029 734	987 307	263 082
Emprunts remboursés en cours d'exercice	184 044			

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

5.10 Emprunts

Emprunts	31/12/2023	31/12/2024	Durée	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans
Locaux de Beauséjour	600 232	511 825	15 ans	91 186	485 520
Locaux de Saint-Louis	383 502	336 566	15 ans	47 669	245 901
Crèche Beauséjour	450 700	402 005	15 ans	49 799	255 886
Total	1 434 433	1 250 397		188 654	987 307

5.11 Suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées

Ressources	31/12/2023 (A)	Utilisation 2024 (B)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées ©	Reclassement (D)	Fonds restant à engager au 31/12/2024 (A-B+C-D)
Ex mineur creuse			21 377		21 377
Etudes	28 800	28 800			0
DEETS	50 000	50 000			0
Séjour Vacances			202 027		202 027
Total	78 800	28 800	223 404	0	223 404

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

5.12 Détail des charges à payer

	31/12/2024
Fournisseurs, factures non parvenues	0
Dettes provisions pour congés payés	283 286
Charges sociales pour congés payés	111 615
Charges fiscales sur congés payés	8 215
Total	403 116

5.13 – Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2024
Part Parent – Régul	52
Total	52

5.14 Engagements financiers et autres engagements

Dettes garanties par des suretés réelles

Emprunts et dettes financiers divers	Montant
Hypothèque au 1 ^{er} rang en faveur du CRCA	1 200 000
Hypothèque au 1 ^{er} rang en faveur du CRCA	660 939
Hypothèque au 1 ^{er} rang en faveur du CRCA	700 000
Total	2 560 939

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Les engagements de retraite font l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de l'association.

Les hypothèses retenues pour la détermination de cet engagement sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans, sauf dérogation personnelle (prescriptions de l'UNAF)
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Taux de charges sociales patronales moyen : 42.9 %
- Taux d'actualisation : 0.0077%

Sur la base de ces hypothèses, le montant du passif social s'élève à 151 872 € au 31/12/24, décomposable de la façon suivante :

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
66 ans et plus	Moins d'un an	
60 à 65 ans	1 à 7 ans	15 462
50 à 59 ans	8 à 17 ans	94 815
40 à 49 ans	18 à 27 ans	32 118
30 à 39 ans	28 à 37 ans	9 477
Moins de 30 ans	Plus de 37 ans	
Engagement total		151 872

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

6 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 – rémunérations des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette information n'est pas mentionnée ici, car elle conduirait à communiquer une rémunération individuelle.

6.2 Résultat exceptionnel

Détail des charges exceptionnelles

Nature	31/12/2024
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	70 812
Total	70 812

Détail des produits exceptionnels

Nature	31/12/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
- Produits exceptionnels/opérations de gestion	6 338
Produits exceptionnels sur opérations de capital	75 657
- Quote-part de subventions investissements	
Total	81 995

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Tableau de décomposition des subventions par financeur :

Catégorie d'autorité administrative	Libellé	Nature de la subvention	Montant
CAF	CLAS	Subvention d'exploitation	475 403 €
	Médiation Familiale	Subvention d'exploitation	104 477 €
	Espace de Rencontres	Subvention d'exploitation	240 624 €
	Total CAF		820 504 €
Conseil Départemental	Ex mineur de la Creuse	Subvention d'exploitation	60 000 €
	Séjour Vacances	Subvention d'exploitation	386 416 €
	Médiation Familiale	Subvention d'exploitation	30 000 €
	Espace de Rencontres	Subvention d'exploitation	80 000 €
	Total Conseil Départemental		556 416 €
	ISTF	Subvention d'exploitation	23 000 €
	Total DEETS		23 000 €
FSE	CLAS	Subvention d'exploitation	615 072 €
	Total FSE		615 072 €
Ministère de la Justice	Médiation Familiale	Subvention d'exploitation	49 540 €
	Espace de Rencontres	Subvention d'exploitation	72 000 €
	Total Ministère de la Justice		121 540 €
UNAF	Fonds spécial	Subvention d'exploitation	171 466 €
	Fonds spécial part 2	Subvention d'exploitation	43 939 €
	Médiation Aidants Aidés	Subvention d'exploitation	11 050 €
	Total UNAF		226 454 €
Total A (Subventions d'exploitations)			2 362 986 €
DEETS	PJM	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	3 994 656 €
	DPF	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	520 544 €
	Autres facturations	Financement à l'acte	4 611 €
	Total DEETS		4 519 811 €
Total B (DGF et Autres)			4 519 811 €
Total A+B			6 882 797 €